

AIDE DE RENTREE CARTE « GENERATION#HDF »

CADRE D'INTERVENTION

Délibération n°20160196 des 26 et 27 mai 2016 fixant les modalités d'aides à l'acquisition de manuels scolaires et d'équipement professionnel et de sécurité, délibération qui s'inscrit dans le cadre du dispositif « carte multiservice » à destination des lycées et apprentis de la région Hauts-de-France, et du volet 3 du Plan Apprentissage « Soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région ».

DATE D'EFFET

Rentrée scolaire 2016/2017

PRINCIPE

La Région Hauts-de-France souhaite alléger la part que représente, à la rentrée, l'achat ou la location des livres et équipements professionnels et de sécurité dans les frais de scolarité à la charge des familles. A cet effet, une aide de rentrée forfaitaire individuelle est accordée aux apprentis primo-entrants pour couvrir tout ou partie des frais d'achat ou de location des livres scolaires et équipements professionnels et de sécurité, grâce à un dispositif de carte à puce multi-services appelée carte « Génération#HDF ».

L'aide de rentrée forfaitaire individuelle créditée sur la carte permet de louer ou d'acquérir des livres scolaires (livres, dictionnaires, oeuvres à étudier, livres numériques ou tout autre support à caractère didactique y compris les revues spécialisées) ainsi que des équipements professionnels et de sécurité nécessaires aux formations suivies par les bénéficiaires.

CIBLE DETAILLEE

Elle est réservée aux apprentis primo-entrants suivant une formation, quelle que soit son niveau, dans un des Centres de Formation des Apprentis (CFA) de la région Hauts-de-France.

Sont considérés comme primo-entrants, les apprentis qui démarrent une formation en apprentissage, c'est-à-dire **qui sont en première année de contrat d'apprentissage** (même s'il s'agit de la 2^{ème} année ou 3^{ème} année de formation – cas des apprentis qui ont commencé leur formation en voie scolaire classique et qui font la 2^{ème} ou 3^{ème} année par la voie de l'apprentissage).

Les redoublants de début de cycle ne sont pas considérés comme primo entrants.
(voir schéma primo-entrant)

MONTANTS ALLOUES

Pour l'année scolaire 2016-2017 le montant de l'aide est fixé à **200 €** pour les apprentis primo-entrants, quelles que soient les formations.

MODALITES D'OBTENTION

Les bénéficiaires s'inscrivent sur la plateforme en ligne accessible à l'adresse suivante :

<http://www.generation-npdcp.fr/carte-hdf>

Pour toutes questions des jeunes et de leurs familles, un numéro : 0800 02 60 80.

Après l'inscription, le CFA valide ou non la demande.

Si la demande est validée, la carte « Génération#HDF » est ensuite expédiée au domicile du bénéficiaire, créditée du montant de l'aide.

MODALITES DE VERSEMENT

Le porte-monnaie correspondant est ouvert du 1^{er} juillet 2016 (ou à compter de la date de validation des droits du bénéficiaire), jusqu'au 30 avril 2017. Le montant d'aide de rentrée y est crédité et ne peut être cédé autrement qu'à l'occasion d'une transaction avec un partenaire agréé.

- Si le coût total de location ou d'acquisition des ouvrages et des équipements délivrés par le partenaire est inférieur au crédit disponible sur la carte à puce présentée, le montant dû est débité et le solde restant pourra être utilisé ultérieurement dans la période et ce, jusqu'au 30 avril suivant la rentrée scolaire concernée.
- Si le coût total des ouvrages et des équipements délivrés par le partenaire est supérieur ou égal au crédit disponible sur la carte à puce présentée, ce dernier est débité, le solde de la carte devient nul et le reste à payer est à la charge financière de la famille.

MODALITES PRATIQUES POUR LE CFA

Une fois l'inscription du jeune réalisé sur la plateforme en ligne, le CFA doit valider les informations saisies par l'apprenti, dont le caractère primo-entrant. Pour cela, un extranet dédié est mis à disposition des CFA.

Chaque année, les centres de formation établissent les listes des ouvrages et équipements autorisés, qu'il sera possible aux apprentis de financer à l'aide de la carte « Génération Hauts-de-France », et transmettent aux apprentis une liste de livres scolaires obligatoires ou recommandés ainsi que du matériel professionnel et de sécurité nécessaire à la formation.

Accès à l'extranet pour la validation des dossiers :

<https://etablisements.cartegeneration.npdcp.fr/Connexion.aspx?ReturnUrl=%2f>

Pour toutes questions des CFA : 03 28 82 82 58

J'entre en apprentissage

J'entre en 1^{ère} année d'un nouveau cycle

J'entre directement en 2^{ème} année ou 3^{ème} année d'un cycle

Je redouble

J'arrête ma formation en apprentissage et poursuis dans un parcours classique puis je reviens en apprentissage

Je change d'entreprise

Je me réoriente afin de préparer un nouveau diplôme par la voie de l'apprentissage (sur la même année ou non)

Je déménage dans l'année et change de CFA et/ou d'entreprise pour me rapprocher de mon nouveau domicile

Je suis primo-entrant

Je suis primo-entrant

Je ne suis pas primo-entrant

Dans un nouveau cycle

Dans le même cycle

Je suis primo-entrant

Je reste dans un CFA du Nord-Pas de Calais

Je change de région

Je suis primo-entrant

Je ne suis pas primo-entrant

Je ne suis pas primo-entrant

Je me renseigne auprès de la Région d'accueil concernée

